

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAULT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2024-032 – MISSION FACULTATIVE – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION PREVOYANCE ET SANTE POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

À compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, tous les employeurs publics devront obligatoirement participer financièrement aux contrats, labellisés ou issus d'une convention de participation, souscrits par leurs agents.

Dans ce nouveau cadre juridique et conformément aux dispositions de l'article L 827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a souhaité proposer à l'ensemble des collectivités locales et établissements publics du département, affiliés ou non, une offre en matière de prévoyance et de complémentaire santé via la conclusion de conventions de participation ouvertes à adhésion facultative.

À cet effet, par délibération du 28 mars 2023, le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a créé la mission « Protection sociale complémentaire ».

Le Centre de Gestion a souhaité se faire assister par un cabinet d'audit et conseil spécialisé pour les phases suivantes :

- L'élaboration et la rédaction du cahier des charges pour la consultation en vue de la mise en place des conventions de participation,



- L'analyse des propositions et le suivi dans l'accompagnement du choix du candidat,
- Le suivi des conventions de participation mises en place (6 années).

À l'issue de la consultation menée en septembre 2023, la proposition de la société ALCEGA Conseil a été retenue pour un montant forfaitaire de 33 000 euros HT soit 39 960 euros TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

ETAPES	DATES
Information des collectivités et établissements publics du département	21 décembre 2023
Collecte des lettres d'intention et des données statistiques	Jusqu'au 15 mars 2024
Dialogue social	Janvier 2024
Elaboration des pièces de la consultation	Janvier à mars 2024
Avis du comité social territorial du Centre de Gestion sur la démarche	19 mars 2024
Délibération du conseil d'administration (lancement de la consultation)	26 mars 2024
Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence	Début avril 2024
Réception des offres	Mi-mai 2024
Analyse des offres	Fin mai/début juin 2024
Avis du comité social territorial du Centre de gestion (choix des opérateurs)	Juin 2024
Délibération du conseil d'administration (choix des opérateurs)	Juin/juillet 2024
Information des collectivités, recueil des adhésions et déploiement du dispositif sur le territoire	Juillet à décembre 2024
Prise d'effet des conventions de participation	1 ^{er} janvier 2025

Conformément à ce calendrier prévisionnel, les collectivités et établissements publics du département ont été informés de la démarche initiée par notre établissement fin décembre 2023.

Les partenaires sociaux représentés au sein du comité social territorial (CST) placé auprès de notre établissement ont été associés à la définition des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents afin de répondre à leurs besoins et à leurs situations familiales et économiques.

À ce titre, un groupe de travail composé de Monsieur le Président, représentant les élus du Centre de Gestion, de représentants du personnel et de collaborateurs du Centre de Gestion (Directeur Général, Responsable RH/instances paritaires, Responsable du service Prévention et Directrice du Pôle santé au travail) s'est réuni les 9 et 30 janvier 2024 pour fixer notamment les niveaux de garanties qui seront proposées aux agents dans le cadre de ces conventions de participation.

La collecte des lettres d'intention et des données statistiques s'est achevée le 15 mars 2023.

Le comité social territorial, réuni le 19 mars 2024, a émis un avis sur la démarche initiée par le Centre de Gestion. Les pièces de la consultation sont en cours de finalisation. Il y a lieu désormais de poursuivre la démarche en lançant la phase de consultation des opérateurs.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n°2023-031 du 28 mars 2023 créant la mission « Protection sociale complémentaire »

Vu l'avis du comité social territorial du 19 mars 2024 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant que les Centres de Gestion peuvent conclure pour le compte des collectivités locales et de leurs établissements publics, affiliés ou non, afin de couvrir leurs agents, des conventions de participation ouvertes à adhésion facultative pour la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance),

Considérant que la mission a déjà été créée au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

- **De lancer** un avis d'appel public à la concurrence en vue de conclure des conventions de participation pour le compte des collectivités locales et établissements publics du département d'Indre-et-Loire pour les risques prévoyance et santé,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024
Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024
Acte publié électroniquement le : 29/03/2024
Acte Exécutoire

Fait et délibéré, le 26 mars 2024
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

